« Le Nord »

Par décision du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances « *Le Nord* » (Incendie et Vie), MM. Ernest Simoëns et Victor Lemettre, associés sous la raison sociale « Simoëns et Lemettre », sont nommés agents généraux de ladite Compagnie pour la région de Tourcoing, en remplacement de M. Paul Duquesnoy, décédé.

Les nouveaux titulaires ont transféré le siège de l'Agence au domicile de M. Simoëns, rue W...oc-Chequeel, n° 128.

Etat-Civil

Naissances. — Desbonnet Georges, r. du Dahomey 8 — Urlleis Jeanne, r. de l'Epidème 39 — Lebiane Madeleine, r. des Archers 33 — Deruych Raymond, r. Maisonne 407 — Delaegré Madeleine, r. du Calvaire 53.

Décès — Petit Jehan, 1 mois, r. Racine 74 — Pils Joséphine, 25 ans, r. de Gand 283 — Delaborgue Marie, 10 mois, r. Nationale 122 — Depret Zoé, 1 an, r. de la Prairie 17 — Vianne Adèle, 53 ans, r. de Renale 84.

TENTEZ LA CHANCE

en vous associant à une bonne œuvre

GRANDE TOMBOLA

Organisée par le Comité de l'Association des Dames Charitables de Tourcoing

LOTS NOMBREUX ET IMPORTANTS

COMPRENANT NOTAMMENT :

Obligations à Lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier — Montre en Or — Bicyclette — Machine à Coudre — Services d'Argenterie — Œuvres d'Art, etc., etc.

On trouve des billets, au prix modique de 0 25, aux bureaux de l'*Avenir*, rue Verte, dans les débits de tabac et chez toutes les Dames du Comité de l'Œuvre.

MOUVAUX

PRIX DU FESTIVAL. — La commission du festival s'est réunie jeudi soir, à 8 heures. Après la délibération des principaux articles du programme, la commission a réparti les prix comme suit :

Pour les musiques, fanfares, etc., 4 primes de présence, 100 fr. — 4 primes aux chefs, 100 fr. — 8 primes à tirer au sort entre les sociétés : 1re, 500 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 200 fr. ; 4e, 100 fr. ; 5e, 75 francs ; 6e et 7e, 50 fr. ; 8e, 25 fr., au total, 1.500 francs.

Pour les sociétés d'anciens militaires et de pompiers : 500 fr. de primes et 200 fr. de prix, soit 700 fr.

SERVICE DU NETTOIEMENT. — Hier a été traité à la Mairie, avec l'autorisation de M. le Préfet, le marché gré à gré pour l'enlèvement des boues et immondices dans la commune de Mouvaux pour six mois, au prix de 545 fr. avec l'ancien adjudicataire M. Philippe Désiré.

LILLE

Le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

La Commission départementale s'est réunie hier à trois heures à la préfecture pour examiner les nouvelles propositions faites par M. Mongy pour la construction du Boulevard de Lille à Roubaix et Tourcoing.

Des propositions ont également été faites par la Compagnie Roubaix-Tourcoing dont les représentants ont été entendus à cinq heures.

Les représentants de la Compagnie des Tramways de Lille seront entendus samedi à 3 heures.

La déconfiture du changeur Brassart

Afflux de plaintes

Comme c'était à prévoir, la plainte immédiatement sanctionnée de M. Thillias, a été suivie de plusieurs autres ; l'avalanche est en route et grossit à vue d'œil : dans quelques jours seulement, il sera possible d'évaluer les dégâts.

Pour commencer, les victimes qui se sont fait connaître hier, sont sept ou huit ; le total de leurs pertes est d'environ 30.000 francs : on cite notamment une ouvrière d'Hellemmes dont la fortune entière, 500 francs, n'existe plus qu'à l'état de souvenir ; la malheureuse est venue dans la matinée crier son désespoir au juge d'instruction en présence de son mangeur de fonds : pauvre femme !

Qu'une brave femme ne sachant où garer l'humble pécule ramassé par une vie d'acharnement, et, contrainte à persévérer dans son labeur quotidien, confie au premier financier venu dont elle aperçoit l'enseigne dorée les deux ou trois kilogs de gros sous qui lui brûlent les doigts et l'empêchent de chanter la chanson de savetier, c'est admissible et irrémédiable ; les misérables tout en récriminant contre l'oppression des riches n'en sont pas encore à la conception du coquin en habit de forme.

Mais que penser des capitalistes rompus aux ficelles des courtiers véreux qui continuent, impénitents, à confier leur portefeuille au premier individu qui s'intitule « changeur » ?

Parmi les dupés dont les doléances vont affluer au bureau de M. Delalé, et grossir les dossiers du chef de la sûreté et du commissaire aux délégations, on verra des capitalistes, lillois par dessus le marché, qui après avoir été étrillés déjà un certain nombre fois, n'ont pas hésité à souscrire pour offrir à M. Brassart les équipages qui révolutionnaient Lille.

Ce qui n'empêchera pas tout le monde de vous dire : Brassart ! mais il y a dix ans que nous le connaissons ! son crédit n'existait pas ! »

Le cambriolage de l'avenue Verdi

M. Carré de Malbergh, juge d'instruction, accompagné de M. Jérôme, chef de la sûreté et de plusieurs agents, a conduit hier Liévin et Patints, les cambrioleurs de La Madeleine, à un endroit des fortifications, entre les portes de Gand et de St-André, où ceux-ci prétendaient avoir enterré une partie des titres volés rue Verdi.

Toutes les fouilles tentées sur leurs indications sont demeurées infructueuses.

LES SPORTS

AUTOMOBILISME

Importation française en Amérique

La statistique officielle du service des douanes américaines démontre que l'Amérique achète en ce moment à la France pour plus d'un million de voitures automobiles par mois. De 1902 à 1904, le chiffre d'importations a exactement doublé.

La douane et les motocyclettes

Le président du Touring-Club de France vient de saisir les ministres des finances et des affaires étrangères d'une demande tendant à étendre aux motocyclettes le bénéfice du régime de libre entrée sur la présentation de la carte de membre d'une société reconnue, appliqué depuis longtemps déjà aux bicyclettes. Ce régime est adopté par la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, etc.

CONCOURS DE COQS

A Lille. — Un concours de coqs aura lieu le 8 janvier chez M. Dewettine, 37, rue des Guinguettes à St-Maurice-Lille, 16 sociétés y prendront part.

La mise sera de 15 fr. pour 40 fr.

Les sociétés adhérentes sont : La Promenade, Mons-en-Barœul — Accou, St-Maurice — La Bottine-Décousue — Decaloires, Fives — Dupont, Lille — Sory, Rouges Barres — La Funquée — Seclin — Les Ambulants, Fives — Le Château, St-Maurice — Les Travaux, St-Maurice — Estaires — Le Cheval Russe — La Gare de Lille — Flers — La Madeleine.

Mise au parc à 5 heures.

— Au Nouveau Parc, estaminet Abel Bocquet, rue Louis Faure, n° 2, coin de la rue Manuel, à Lille. Dimanche 8 Janvier, grand concours de coqs. La mise sera de 15 fr. Chaque gagnant aura 40 fr. Mise au parc à 5 heures précises. 16 sociétés y prendront part.

A Anzin. — Dimanche 8 janvier, à 4 h. 1/2, un grand concours de coqs au café de Paris, siège de la société des Amis réunis.

Deux prix de 50 fr. et deux prix de 30 fr.

Il y aura aussi un concours de huit sociétés pour 160 fr.

A Lens. — Le 22 janvier, à 6 heures du soir, aura lieu chez M. Vandeville-Sion, place du Cantin, un grand concours de coqs. La mise est fixée à 8 francs, un coq gagnant 20 francs.

FOOTBALL

Union Sportive Tourquennoise

Dimanche 8 janvier, L'U. S. T. jouera les matches suivants :

L'équipe première prendra le train de 6 h. 10 pour se rendre à Calais où elle doit jouer un match contre le R. C. de Calais.

L'équipe deuxième jouera contre l'équipe première du Sporting Club de Menin.

L'équipe troisième rencontrera à 9 h. 1/2 sur le terrain de l'U. S. T. l'équipe 1 du R. C. Lillois.

L'équipe quatrième jouera à Roubaix un match contre l'équipe II de l'Iris Roubaisien Olympia Roubaisien.

Les pupilles s'entraîneront de 8 h. à 9 h. 1/2. Le Trésorier de la section sera au terrain à 9 h. 1/2 pour percevoir les cotisations et distribuer les cartes 1905.

Foot-Ball-Club Lillois

A Lille. — Les équipiers seconds du F. C. L. sont priés de se trouver sur le terrain à 1 h. 3/4 précises en vue du return-match avec l'Amical-Club-Lillois.

Sont convoqués : But, Protheau. — Arrières : David, Heurteud. — Demis : Victoor, M. Bocquet, Doige — Avants : Normand, A. Jacques-Lebis (capitaine), Rantles, Duchêne. — Remplaçants : Williams, Séverin Bocquet, Boullet.

Football Association

Le match du Vélodrome Roubaisien. — Demain dimanche 8 janvier, à 2 heures et demie pour le match sensationnel de foot-ball. M. Horace G. Fleet, de l'Iris Stade Lillois, ancien arbitre officiel anglais tiendra le sifflet. Les portes du Vélodrome seront ouvertes à une heure et demie et, comme nous l'avons dit, un service spécial de Tramways fonctionnera jusqu'à la place de Croix à 300 mètres du Vélodrome. Prix des places : Secondes, 0 fr. 75 ; premières, 1 fr. 25 ; tribunes, 2 fr. ; pesage, 3 fr. Les membres actifs du Racing-Club de Roubaix, munis de leur carte de sociétaire, auront seuls l'entrée gratuite.

Challenge Klein

La belle épreuve qu'organise pour la 2me fois l'Association Sportive Lilloise touche à sa fin. Dimanche prochain 8 janvier se joueront les demi-finales qui promettent toutes deux d'être d'un intérêt palpitant. La première mettra aux prises le Racing Club Tourquennois et le Football Sporting Club Roubaisien. Ce match aura lieu sur le terrain de l'Union Sportive de Roubaix mis à la disposition des organisateurs par ce club. Les équipes étant de force très égale, la partie sera passionnante. Nous croyons néanmoins à la difficile victoire du R. C. T.

La seconde demi-finale sera plus passionnante encore que la première. C'est en effet le Douai-Athletic-Club et l'Iris Club Croisien qui seront aux prises.

Ces deux équipes qui toutes deux rencontrèrent des adversaires de premier ordre et en ont eu raison. Qui gagnera ? Un léger avantage nous paraît être au D. A. C., mais si minime.

Ajoutons que ce match sera joué sur le terrain de l'A. S. L. près du stand de tir de l'Esplanade.

Association Sportive Lilloise

Dimanche prochain 8 janvier, l'équipe seconde de l'A. S. L. se rencontrera avec l'équipe première de l'Union Lilloise de la Jeunesse, à 9 h. du matin, sur le terrain de l'U. S. J. à Loos.

Voici la composition de l'équipe de l'A. S. L. : But, G. Hayem ; arrières, Dagniot, Vinch ; demis, Neveux, Bétermies, Isoré ; avants, Courcelle, Bombeke, Nobilé, Vifquain, P. Lesage ; remplaçants, Mourembla, Vandastienne, Régnier.

Prière à tous ces équipiers de se trouver à 8 h. 3/4 à la porte de Béthune.

L'équipe 6 de l'A. S. L. matchera l'équipe 2 de l'Etoile Club de Lille, sur le terrain de l'E. C. L. à 2 heures de l'après-midi.

L'équipe de l'A. S. L. est ainsi composé : But, Thiry ; arrières, Vandastienne junior, Dugardin ; demis, Gruard, Sobry, Maréchal ; avants, Cristin, Pottier, Jouve, Mauet, F. Baudry ; remplaçants, Becquart, Louis.

Rendez-vous à 1 h. 1/2, chez Decouinck, au coin de la rue des Fossés-Neufs et de l'Esplanade.

Tous les équipiers premiers et troisièmes sont priés de se trouver à 8 h. 1/2 du matin, au café du Ramponeau, pour leur entraînement hebdomadaire.

Une équipe libre sera la bienvenue.

Etoile Club Lillois

Lundi 2 janvier à 8 heures, a eu lieu le match de la 2e équipe de l'E. C. L. contre la première équipe du Star. Ce match joué avec ardeur a donné lieu à la victoire de l'E. C. L. par 5 buts à 0.

— Dimanche 8 janvier à 2 heures la 2e équipe de l'E. C. L. jouera le return-match contre la 4e équipe de l'A. S. L. sur le terrain de l'E. C. L. Réunion au siège de la société, à 1 h. 1/2.

Union sportive de Ronchin

Les équipes 1 et 2 de l'U. S. R. s'entraîneront dimanche matin sur leur terrain de Ronchin.

Rendez-vous pour tous les équipiers à huit heures chez Delrefin.

LUTTE

Un match. — Deux jeunes sportmen de Paris, MM. Petit, ancien brigadier de spahis ; Moniot, ancien zouave, se sont donné rendez-vous, restaurant Labis, à Saint-Maurice, pour match de course et de lutte.

La victoire pédestre vaillamment disputée, a été gagnée par Moniot. Quant à la lutte, elle a été jugée indécise par le jury après la septième reprise.

Ont signé les adversaires et les arbitres :

MM. Moniot, Petit, Gaulbier du Lyondhouar, Doo Mary Anselme, Tondeur, Rousseilbès.

COLOMBOPHILIE

COLOMBOPHILIE

A Roubaix. — Le dimanche 8 janvier, de 9 h. du matin à 7 heures du soir, la société « La Passe-Partout », estaminet du Calvaire, 50, boulevard de Strasbourg, Roubaix, fera sa 5e exposition colombophile : les pigeons exposés proviendront des pigeonniers de MM. Victor Ducoroez et Henri Daledicque.

— Dans le même établissement, le dimanche 15 janvier, M. Emile Delcarre exposera son pigeonnier. On y verra le 8e prix de Dax.

A Hellemmes. — La société colombophile « Ramier » organise une exposition de pigeons-voyageurs le dimanche 8 janvier. Les sociétaires exposeront leurs meilleurs pigeons, estaminet Marin, rue Chanzy, 85.

Lundi 9 et Mercredi 11 : VENTE-RÉCLAME aux Galeries Lilloises : DRAPS sans couture, ourlets à jours, 3m × 2m, 4.60 ; LES MEMES, 3m50 × 2m40, 6.50.

LE NORD

HELLEMMES

VOL AU CIMETIÈRE. — Le gardien du cimetière a surpris Blanche Meerts, 16 ans, demeurant à Fives, au moment où elle cherchait à sortir du cimetière avec des rubans et des statuettes qu'elle avait volés sur diverses tombes.

Georges Ponlits, 27 ans, a été serré par un wagon contre le mur du bâtiment et a eu la clavicule droite brisée.

BOURGHELLES

ACCIDENT. — Le cheval de M. Bouilleau, messager à Dachy, fit une chute mardi soir, vers onze heures, route de Bourghelles. Pour éviter de surmener l'animal, sagement, le messager laissa sa voiture et le conduisit à l'écurie.

DOUAI

ACCIDENT. — Vendredi matin, une dame Leplaet, ménagère rue des Fripiers, s'étant rendue à l'usine à gaz pour y acheter du coke a glissé dans la cour et s'est cassé la jambe.

Elle a été reconduite à son domicile puis, dans la soirée, transportée à l'Hôtel-Dieu.

LA CATASTROPHE D'ARLEUX. — M. Jardinier, ingénieur à la Société Française de constructions mécaniques, qui fut blessé le 27 septembre 1902 lors de la catastrophe d'Arleux vient de faire appel du jugement par lequel le Tribunal civil de Douai lui a alloué une indemnité de 40,000 fr. et une rente annuelle de 12.000 francs payable pendant quatre années seulement.

DORIGNIES

MISE EN LIBERTÉ. — Nous avons, il y a quelques semaines, annoncé que, sur la plainte de sa femme, un ouvrier mineur, M. X... avait été arrêté pour avoir abusé de sa fille encore mineure.

Après une laborieuse instruction M. X... vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu et a été remis en liberté.

ESTRÉE

LE SQUELETTE. — Nous avons dans notre dernier numéro, annoncé la découverte d'un squelette dans une maison depuis longtemps abandonnée et, depuis peu, acquise par M. J.-B. Fossier, tailleur de grès.

L'ancienne propriétaire de cet immeuble Mme Veuve Tantart a été interrogée par les gendarmes et a déclaré que les ossements en question se trouvaient là depuis 30 ans et qu'ils y avaient été déposés par M. Cuisinier père, médecin à Caulin, mort depuis longtemps, et qui avait l'intention de s'en servir pour donner des leçons à Marie Tantart, sa fille, qui désirait alors apprendre le métier de sage-femme.

Toute hypothèse de crime doit donc être écartée malgré la disparition, à cette époque, d'une mendiante nommée Adèle Drode.

VALENCIENNES

ANZIN

LE FEU. — Un incendie s'est déclaré la nuit dernière chez M. Dumatz, tourneur, à la Bleuse-Borne.

Le feu a pris dans l'atelier. Le bâtiment, le matériel et une certaine quantité d'outils ont été complètement détruits.

Les dégâts assurés s'élèvent à 3,000 fr.

THIERS

ACCIDENT DE VOITURE. — Un voyageur de commerce, M. Lebrun, de Mons, passait avec sa voiture, lorsque le cheval s'emballa et le conducteur fut projeté sur la chaussée.

Relevé avec des contusions à la figure, et le poignet droit foulé, M. Lebrun a reçu les soins d'un médecin qui l'a fait reconduire à Condé, à l'hôtel où il était descendu.

SAINT-AMAND

ENFANT BRULÉ. — Une fillette de quatre ans, l'enfant des époux Goitta-Thibaut, a mis le feu à ses vêtements en s'approchant trop près d'un poêle et a été si grièvement brûlée qu'elle a succombé.

FRESNES

FEMME BRULÉE. — Mme Couey a fait une chute dans un escalier alors qu'elle descendait, portant une lampe allumée. La lampe se brisa et le feu se communiqua à ses jupes.

Malgré l'intervention de son mari, la pauvre femme fut grièvement brûlée aux mains, aux jambes et sur diverses parties du corps.

WAVRECHAIN-SOUS-FAULX

LE FEU. — Un incendie s'est déclaré chez M. Henri Bauduin, cultivateur, rue de Paillencourt. Une grange avec les instruments aratoires et les récoltes qu'elle contenait a été entièrement brûlée.

Un cheval et trois vaches purent être sauvés. Les pertes, assurées, sont évaluées à 2.800 fr.

DENAIN

RIXE GRAVE. — Aux anciens établissements Cail, une altercation a éclaté entre deux ouvriers, Léon Guichard et Plonvier.

Des mots, les deux hommes en vinrent aux coups. Plonvier, furieux, s'arma d'une pelle et en asséna un terrible coup sur la tête de son adversaire, que de plus il mordit aux mains.

Les témoins de cette scène s'interposèrent et tandis que Guichard était conduit à l'infirmerie, Plonvier a été arrêté.

CAMBRAI

ACCIDENT. — Jeudi matin, Jean Baptiste Bridel, 49 ans, domestique au service de M. Hubert, cultivateur, au faubourg de Paris, était occupé au déchargement d'une voiture de paille chez M. Déjardin, propriétaire, rue des Pochonnets. La montée des bottes de paille s'effectuait au moyen d'une poulie, qui malheureusement vint à tomber à un moment donné sur Bridel lui faisant une blessure à la tête.

Le blessé, après avoir reçu les soins de M. le docteur Dubu, fut reconduit au domicile de son patron.

NEUVILLY

ECHO DE LA GRÈVE. — On se rappelle le rôle joué par Cléonisse Basquin lors du drame de Neuvilly, rôle qui a excité, on le sait et on le comprend, dans les milieux ouvriers la plus vive indignation.

Son père Théophile Basquin vient de se plaindre que, le 2 janvier, vers 10 heures du soir il a entendu trois hommes proposer à d'autres de mettre le feu à sa maison.

Le fait se serait passé près de la Petite Savetière à proximité de sa demeure. Basquin frappa à coups de poing l'un des trois hommes, André Boudoux, 44 ans, cabaretier, qui se trouvait avec Charles Proy, 34 ans, brodeur et Achille Vitrant, 21 ans, berger.

Tous trois expliquent que Basquin rapporte inexactement les paroles prononcées ; c'est Proy qui a dit à ses camarades : « Vous avez tort de me faire passer par ici, s'il arrivait quelque chose, on dirait encore que j'ai mis le feu ».

Son propos se comprend d'autant mieux que Basquin a déjà été l'objet de tentatives d'incendie dont on ne connaît pas les auteurs.

DUNKERQUE

LES RAVAGEURS DU PORT. — Une caisse marquée B. H. 30 et renfermant cent boîtes de sardines estimées 50 fr, a été volée sur le port.

MORT SUBITE. — Une pauvre vieille de 73 ans, Mme veuve Hauw, née Pauline Maes, s'est affaissée sur le trottoir de la rue du Jeu-de-Mail. Transportée au poste de police de la Basse-Ville, M. le docteur Huyssen constate le décès.

Mme Hauw n'ayant pas de domicile connu, le cadavre a été transporté à la morgue.

ECHOUEMENT. — En sortant du port, l'avant-dernière nuit, le vapeur anglais *Cairl-Loch* s'est mis à la côte sur la plage ouest, entre la jetée et la bouée 14.

On procéda à l'allègement du navire et hier matin, après avoir vidé ses ballots, le *Cairl-Loch* qui ne calait plus que deux mètres d'eau, a pu se renflouer avec ses propres moyens.

Aucune avarie n'ayant été constatée il a continué sa route sur Barry, son port de destination.

ACCIDENTS. — M. Auguste Lavallée, capitaine du *Haleur* n° 2, se trouvait sur le pont de la grue de 40 tonnes lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba à fond de cale. Il a été relevé avec de multiples contusions et une entorse de l'épaule gauche.

— Aux chantiers de France, M. Eugène Fouteyne, aide-poulieur, a eu le pouce gauche écrasé par un coup de marteau et un apprenti, Isidore Callawart, âgé de 13 ans, a été blessé à la main droite qui fut prise entre deux rails.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

NEUVILLE-VITASSE

INCENDIE. — Une meule comprenant 801 bottes de blé appartenant à M. Bécourt, cultivateur, a été la proie des flammes. Il y a assurance.

BANCOURT

GRANGE INCENDIÉE. — Un incendie a détruit mercredi une grange appartenant à M. Troflet, cultivateur.

Le bâtiment était couvert en chaume et contenait 1500 bottes de blé et 400 bottes de paille d'œillette et d'orge. Dégâts 1400 fr. Il y a assurance.

BÉTHUNE

VENDIN-LE-VIEIL

LE MYSTÈRE. — Il résulte de l'enquête faite par la gendarmerie sur la singulière visite faite à Mme Leloux, dont nous avons parlé hier, que l'individu suspect s'était informé avant de pénétrer chez elle de l'absence de son fils, qu'il croyait être resté dans un estaminet.

Plusieurs témoins ont été interrogés à ce sujet et le visiteur mystérieux va être invité aussi à donner des explications.

VERTON

INCENDIE. — Un incendie vient de se déclarer dans une des dépendances du château de Verton, appartenant à M. le colonel Campignecelles. Le feu a été communiqué par suite de l'explosion d'un générateur d'acétylène.

Un valet de chambre a été brûlé à la face, en voulant éteindre les flammes.

LENS

UN FAUX BIGAME. — La caisse des retraites pour la vieillesse adressait, il y a une dizaine de jours, à la Compagnie des Mines de Lens, une note de service qui causa une grande surprise. Il lui apparaissait ces jours derniers qu'un ouvrier mineur de Lens était deux fois marié et versait en double, avec une différence de chaque côté.

Disons de suite que le membre participant de la Caisse des retraites dont il est question est un bon père de famille, pas du tout coupable d'avoir épousé deux femmes, et qui se trouve même bien ennuyé d'être la victime d'une grossière erreur de l'état-civil.

En l'année 1867, le 17 mars, est né à Lens M. Alfred « Bot », objet de la remarque dont il s'agit, puis le 8 août de la même année, M. Alfred « Botte ». On remarque de suite que les noms, s'ils se prononcent l'un comme l'autre, s'écrivent de manière différente.

Il y a 14 ans, exactement le 3 décembre 1890, M. Alfred Bot épousait à la même mairie de Lens, Mlle Detœuf ; mais par une erreur bien regrettable, ni lui, ni son épouse, ni personne des deux familles ne remarque qu'on lui avait attribué l'état-civil de M. Alfred Botte qui, on l'a vu, est né la même année que l'autre M. Alfred Bot. Cependant, les affiches des bans, puis ensuite l'acte de mariage, dont lecture dut être donnée, portaient : « Alfred Botte, fils d'Alfred et de « Merlot, Irma », au lieu de « Alfred Bot, fils de Henri et de Pagniez, Adelaïde ».

M. Bot et aussi sa famille ne s'aperçurent de rien. Mieux, le livret de mariage remis aux jeunes époux devait porter l'erreur et attribuer au mari un père et une mère qui n'étaient point les siens. Et encore ici, nul ne vit l'erreur ne s'en inquiéta jusque ces jours derniers.

La situation est bien bizarre. Il va falloir maintenant rectifier les actes de la mairie et soumettre le cas au tribunal civil.

FOUQUIÈRES-LES-LENS

FRAUDE SUR LE PAIN. — On se rappelle qu'il y a quelque temps des marchands de beurre dont le seul but est d'arriver au plus vite à la fortune, étaient poursuivis et condamnés, pour fraude, à de fortes amendes. Le souvenir en est trop récent pour que nous rappelions les noms.

Ce n'est plus aujourd'hui de ces marchands de beurre, ou si l'on aime mieux de margarine, que nous voulons parler, mais d'un boulanger J.-B. Thiébaut, 43 ans, dont il serait superflu de faire connaître l'adresse, qui mettait en vente, ces derniers temps, des pains auxquels il manquait 35 à 80 grammes.

Il vient de comparaître devant le Tribunal qui l'a condamné à trente francs d'amende.

C'est peu, dira-t-on, mais cet exemple n'en est pas moins une leçon pour les ouvriers. Il est tout naturel, qu'après des découvertes semblables, les ouvriers fondent des coopératives pour éviter d'être exploités de telle façon.

MONTREUIL

HESDIN

UN MAIRE BLESSÉ. — M. Dumoet, maire d'Hesdin, en rendant ses visites de l'an est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé une côte. L'état du blessé est satisfaisant.

SAINT-POL

TIGNY-NOYELLE

SUICIDE. — Mme Bailleul, femme du contremaître de culture de M. Etienne, en allant à l'écurie, a trouvé un domestique, le nommé Martin, pendu près d'un râtelier. Le malheureux était hanté d'idées noires depuis quelque temps.

AUXY-LE-CHATEAU

ESCROC ARRÊTÉ. — Sur une plainte de M. Guerillot, gérant du comptoir national d'escompte d'Abbeville, on a arrêté Anselin, Gustave, 47 ans, demeurant à Warans qui s'était présenté dans cette banque, muni de faux de commerce signés du nom de Georges Philippe, négociant à Auxy Le Château. La signature a été reconnue fausse. Anselin avait tenté ces mêmes escroqueries dans plusieurs banques de la région et avait su capter la confiance d'un banquier d'Hesdin.

MONDICOURT

ACCIDENT DE VOITURE. — M. Aerol Harduin, âgé de 27 ans, abandonna au milieu du chemin « un triqueballe », attelé de trois chevaux lequel accrocha la voiture de M. Delacourt, négociant en grains.

Les brancards et les cercles soutenant la bâche furent brisés.

Cette dernière tomba sur quatre jeunes filles assises dans le véhicule mais sans les blesser. Il n'y a heureusement que des dégâts matériels.

FRÉVENT

ACTE DE COURAGE. — Le cheval de M. Julien Destoley, négociant à Frévent, attaché à la forge de M. Casimir Bresseur, maréchal, se détacha et s'emballa rue d'Hesdin. M. Wilmot, gendarme se jeta résolument à la tête du cheval et put le maîtriser évitant ainsi de graves accidents car c'était jour de marché et il y avait beaucoup de monde dans les rues.

BOULOGNE-SUR-MER

LES CAMBRIOLEURS. — Des voleurs se sont introduits nuitamment à l'épicerie Masson, rue de Brequerecque.

Après avoir enlevé les volets et brisé un carreau, les malfaiteurs ont pénétré dans le salon où ils ont dérobé deux cents francs. Dans le magasin, ils ont enlevé 20 francs et dix boîtes de homard.

CALAIS

LES AVARIES DU « QUEEN ». — Le port ne possédant pas d'atelier assez grand pour les réparations qu'a à subir ce navire, le *Queen* a quitté Calais se dirigeant vers Londres.

SINGULIER AMUSEMENT. — Quelques individus, dans le but de s'amuser ou peut être de se venger, se sont introduits dans l'entrepôt des huiles minérales du Colombes, situé rue Christophe-Colomb, dont les gérants sont MM. Darquer et Chunson, et ont ouvert les robinets de tous les réservoirs d'huile se trouvant dans l'entrepôt.

La quantité d'huile perdue représente un poids de 7 à 8.000 kilos soit une perte d'environ 2.000 francs.

GRAVE ACCIDENT. — M. Daquenne, âgé de 16 ans, ourdisseur, travaillait dans l'atelier de Mme Léonie Vasseur, née Bourré lorsqu'il eut le médius de la main droite pris dans un engrenage de son métier.

La première phalange du doigt était affreusement meurtrie.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

LES VOLS

A *Billy-Montigny* (Béthune). — Un coq estimé 9 francs, appartenant à M. Jules Urbain, mineur, a été volé nuitamment.

— A *Valenciennes*. — Les chapardeurs ont pendant la nuit volé six poules et un coq chez Alfred Pourvoyeur, route de Petite-Forêt.

38

L'HOMME sans nom

Par F. du BOISGOBEY

Au nombre des membres du cercle se trouvait l'homme généreux qui naguère, en Provence, avait fait don de cinq cents francs à Robert après sa condamnation.

Il ne reconnut pas, sous la livrée d'un valet de chambre le mystérieux prisonnier du cap Camarat ; mais celui-ci n'avait pas oublié son bienfaiteur et souhaitait vivement d'acquitter sa dette de reconnaissance.

L'occasion se présenta trop tôt et tout autrement qu'il ne l'aurait désiré.

Une nuit, Robert devina que Diego se proposait d'attaquer ce bienfaiteur que le sort avait favorisé au jeu.

Il voulut le sauver et ne put y réussir, et l'impossibilité où il se trouva de le protéger lui inspira de graves réflexions.

Il se demanda s'il avait bien le droit de laisser ce scélérat entasser les crimes sur les crimes, alors qu'il dépendait de lui de l'arrêter.

L'intérêt de sa vengeance était-il sacré au point de légitimer son silence ? Robert commença à en douter, et il chercha un moyen d'en finir avec Diego.

Pour le livrer à la justice, il fallait des preuves matérielles, car la situation apparente du scélérat le protégeait contre une accusation qui ne serait pas parfaitement justifiée.

D'ailleurs, pour l'assassinat de Thomas Disney, l'heure de la prescription avait sonné depuis longtemps, et l'impunité était acquise au meurtrier.

La mort de George, celle de Morgan n'étaient, jusqu'à preuve contraire, que des accidents, et cette preuve, Robert ne pouvait la fournir.

Mais il y avait dans le sinistre passé de Diego une mort assez récente pour que la justice pût encore lui en demander compte.

« Si jamais, avait dit Ellen avant de mourir, le monstre qui a tué mon père et ma sœur menaçait la vie de mon fils, qu'il subisse le châtiment de ses crimes. Les preuves sont là dans mon coffret de mariage. »

George était mort, hélas ! et son père avait bien des fois demandé pardon à Dieu de la coupable faiblesse qui l'avait empêché d'user de cette arme suprême.

Mais l'heure des regrets était passée, et celle de la justice était venue.

Robert ouvrit enfin ce coffret qui lui rappelait les jours heureux de sa jeunesse.

Il toucha en tremblant ces reliques d'un passé évanoui sans retour.

Le coffret contenait la couronne de mariage d'Ellen, la bible de sa mère, une boucle de cheveux de George, et enfin des papiers jaunis par le temps, dont l'aspect singulier surprit beaucoup Robert.

C'était un cahier de forme longue, pareil à ceux dont se servent les écoliers.

Sur certaines pages une écriture ferme et régulière avait tracé des phrases sans suite et des mots isolés.

Sur les pages en regard, une main inexpérimentée avait essayé de les reproduire.

C'était ce qu'on nomme en langage de collège un cahier d'exemples, et il ne paraissait pas que l'élève qui s'en était servi fût habile, car les mêmes phrases se trouvaient copiées péniblement en plusieurs endroits.

Au troisième feuillet, cinq lignes écrites en gros caractères, attirèrent l'attention de Robert, qui reçut au cœur une commotion violente.

Il venait de reconnaître l'écriture de Diego, et il avait lu ces mots qui, après six années, étaient encore gravés dans sa mémoire :

« Je demande pardon à Dieu de me donner la mort.

« On trouvera mon corps dans la Seine.

« Je veux être ensevelie avec la robe blanche que je portais le jour de mon mariage. »

C'étaient les propres termes de cette fatale lettre où Mary annonçait son suicide.

Sur les pages suivantes, la phrase était reproduite bien des fois, en lettres d'abord informes, puis plus correctes, puis enfin très lisibles, et ces lettres, c'était Mary qui les avait tracées.

Une dernière page manquait. Elle avait été coupée avec des ciseaux.

Le voile se levait enfin, et la lumière éclairait après six années le drame mystérieux de Saint-Ouen.

Le misérable Diego avait ourdi sa trame infernale avec la patience féroce de l'araignée qui tend sa toile.

Les leçons qu'il donnait à sa femme, c'était le piège où elle devait se prendre elle-même, et il eut amené sa victime à son propre arrêt de mort.

La pauvre et naïve Mary, après avoir tracé pendant des mois entiers des phrases qu'elle ne comprenait pas, avait fini par écrire lisiblement la lettre qui assurait l'impunité à son assassin.

Robert comprenait tout.

Le jour où Diego avait eu en sa possession ces lignes fatales, il avait attendu Mary au bord de la Seine, sur la berge où elle aimait à se promener le soir.

Là, profitant des leçons de Morgan, il s'était caché sous les saules en rampant comme une bête fauve, et d'un seul bond, le bond du tigre, il avait précipité sa victime.

Ce pauvre cahier, plein d'études enfantines, expliquait l'œuvre de l'assassin ; ces pages oubliées chez Ellen criaient vengeance, et, sous ces phrases puériles, Robert voyait du sang à chaque ligne.

Ellen avait raison : la preuve était complète.

Après cette découverte, Robert passa la nuit au milieu des souvenirs de ses morts ; il évoqua leurs ombres adorées pour leur demander de l'inspirer et de le soutenir à l'heure prochaine du combat suprême.

Quand le jour se leva, il avait pris une résolution.

Il fallait agir, sans perdre un seul jour, et quand Robert se retrouva encore une fois devant l'odieuse nécessité d'envoyer au bagne ou à l'échafaud cet homme qu'il avait appelé son frère, encore une fois il hésita.

Dans cette chambre mortuaire, toute pleine du souvenir de ceux qu'il voulait venger, une voix lui cria d'être l'exécuteur comme il avait été le juge, et Robert résolut d'offrir un duel à Diego, afin de le tuer ou de mourir de sa main.

John s'étonnait des scrupules de son maître ; mais sa fidélité ne discutait pas et son dévouement était absolu.

Robert arrêta avec lui le plan du combat.

Proposer à Diego un duel dans les conditions ordinaires, il n'y fallait pas penser.

Quel motif donner à une rencontre publique, à moins d'évoquer l'horrible passé que Robert voulait ensevelir à tout jamais dans l'ombre ?

Comment faire du valet de chambre Loiseau un adversaire acceptable pour un gentilhomme tel que M. de Pancorvo ?

Il fallait que le combat fût sans merci ; il fallait qu'il fût loyal ; il fallait, de plus, forcer Diego à l'accepter.

Si Robert réussissait à l'amener chez lui et à se battre devant deux témoins sûrs, toutes ces conditions étaient remplies.

Il se décida à tenter ce moyen et il chercha un prétexte pour décider Diego à se rendre dans cette maison de Montmartre qu'il n'avait certainement pas oubliée.

Un seul mobile avait prise sur cette âme de boue, et ce mobile était l'amour effréné de l'or.

Robert lui fit écrire par John, en anglais, les lignes suivantes :

« On a une communication très importante à faire à M. de Pancorvo, au sujet de sommes qui dépendent de la succession de M. Disney, son beau-père.

« Si M. de Pancorvo veut être renseigné à ce sujet, il devra se rendre demain soir, entre onze heures et minuit, à la maison que feu M. Robert Biard habitait, il y a six ans, à Montmartre.

« La petite porte en bas du jardin restera ouverte toute la nuit, et celle de la maison s'ouvrira au nom de Palmer.

« Si M. de Pancorvo craint de venir seul, il pourra se faire accompagner par un de ses domestiques. »

Robert le fit signer : « *Un ancien serviteur de la famille.* »

Il n'était pas difficile de conjecturer que cette lettre exciterait la curiosité et probablement la cupidité de Diego.

Dans la situation où il se trouvait, toute occasion de ce genre avait chance d'être saisie avec empressement, et si le choix du lieu de rendez-vous était de nature à le préoccuper, c'était une raison de plus pour qu'il voulût éclaircir un mystère inquiétant.

Robert était à peu près sûr que Diego ne viendrait pas seul et qu'il amènerait avec lui Paddy Cassan plutôt que d'initier à ses secrets un autre domestique.

C'était précisément ce qu'il souhaitait.

(A suivre.)